

CITOYENNETÉ

Elections départementales et régionales : tout savoir sur les scrutins des 20 et 27 juin

Mis en ligne le **jeudi 29 avril 2021**

Décalées d'une semaine par le gouvernement, les élections régionales et départementales se tiendront les 20 et 27 juin. Revue de détail de ces deux journées.



Initialement prévues les 13 et 20 juin, **les élections** départementales et régionales se dérouleront partout en France **les dimanches 20 et 27 juin**. Pour ces deux scrutins, les règles seront les mêmes qu'à l'accoutumée, avec une **vigilance de rigueur sur le protocole sanitaire**.

Deux scrutins en un

Les 20 et 27 juin, les électeurs et électrices brestois inscrits sur les listes seront amenés à voter pour **l'élection des futurs conseillers et futures conseillères du conseil départemental du Finistère et du conseil régional de Bretagne**.

- Sur les deux tours, chacune et chacun n'aura qu'à **se présenter une fois à son bureau de vote attiré**.
- Sur l'écran de la machine à voter, les deux scrutins seront bien dissociés, et permettront de **voter pour**

une election puis pour l'autre, a la suite.

- > Il faudra en revanche émarger deux fois à la sortie : pour le scrutin départemental et pour le scrutin régional.
- > Les 104 **bureaux de vote brestois seront ouverts de 8 heures à 19 heures, les 20 et 27 juin.**

Besoin de bras citoyens

Désormais rôdés à l'exercice citoyen, de nombreux Brestois et de nombreuses Brestoises ont déjà, ces dernières années, prêté main forte pour assurer la bonne tenue des 104 bureaux de vote que compte la ville. Cette fois encore, **la ville est en attente de candidats et candidates, qui pourront tenir le rôle d'assesseurs citoyens dans les bureaux.**

- > Les candidatures sont à adresser, via [un formulaire](#), à la mairie de Brest, **jusqu'au 31 mai.**
- > Condition pour candidater : être soi-même inscrit sur les listes électorales de la ville.

S'inscrire, déléguer...

En raison du décalage d'une semaine de ces scrutins, **l'inscription sur les listes électorales** pour celles et ceux qui ne le seraient pas encore a été décalée, et peut se faire, **jusqu'au 14 mai.**

- > Les jeunes atteignant leur majorité avant le premier tour pourront voter dès cette année pour les deux tours
- > Les jeunes qui atteignent leur majorité entre les deux tours ne pourront eux voter que pour le second tour.
- > Pour celles et ceux qui devront **donner procuration à un tiers**, il est conseillé de d'y prendre le plus en amont possible du scrutin. Toutes les démarches à réaliser sont disponibles sur [cette page](#).

Contexte sanitaire

Le gouvernement a annoncé que des lignes prioritaires seraient mises en place rapidement pour aider à la vaccination de celles et ceux qui tiendront les bureaux de vote. « *Par ailleurs, **le protocole sanitaire que nous avons appliqué pour les municipales de l'an dernier sera reconduit, avec port du masque obligatoire, désinfection régulière des machines à voter etc*** », précise Karine Coz-Elleouet, première adjointe au maire de Brest en charge de l'administration générale.

Partager cet article

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo
-  LinkedIn
-  Pinterest



 [RETOUR À LA LISTE](#)

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30